



Préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

☎ 05.90.29.09.21

☎ 05.90.87.53.95

✉ chantale.ardouise@quadeloupe.pref.gouv.fr

ARRETE N°2012/103/PREF/CABINET du 13 Août 2012
portant dérogation pour inhumation tardive

Le Préfet,

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2213-31 et R 2213-33 ;

Vu l'acte de décès établi le 07 Août 2012 par la Collectivité de Saint-Martin ;

Vu le certificat médical établi par le Docteur ENE Christian le 05 Août 2012, certifiant que M.MOMPEROUSSE Denet, né le 30/11/1962 à Aquin (Haïti) est décédé le 2012 à Saint-Martin ;

Vu l'autorisation de fermeture du cercueil établie le 1^{er} Août 2012 par le Président de la Collectivité de Saint Martin,

Vu l'autorisation d'inhumation délivrée par la Collectivité de Saint-Martin,

Vu la demande de dérogation présentée le 07 Août 2012 par l'entreprise Saint-Martin Funéral Home, sise 238 rue de Hollande – Agrément à Saint-Martin ;

CONSIDERANT les circonstances particulières qui motivent l'inhumation tardive (Recherche de la famille) ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er – Une dérogation au délai légal de six jours pour l'inhumation du corps de M. PEREZ TED Jeffrey, décédé le 31 Juillet 2012 à Saint-Martin (97150) est accordée jusqu'au 15 Août 2012 inclus.

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président du Conseil Territorial de Saint-Martin, M. le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le Préfet



Philippe CHOPIN